

VILLE D'AMBOISE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JANVIER 2013

Le Conseil Municipal a été convoqué en Mairie d'Amboise, par courrier du 4 janvier 2013, pour la séance du 11 Janvier 2013.

Le Conseil Municipal a siégé, salle du Conseil Municipal, en Mairie d'Amboise, le vendredi Onze Janvier deux mille treize (11 janvier 2013) à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Christian GUYON, Maire d'Amboise, Conseiller Général.

Étaient présents : M. GUYON, Mme GAUDRON, M. GAUDION, Mme ALEXANDRE, M. GASIOROWSKI, Mme PREEL, M. PASSAVANT, Mme CHAUVELIN, M. NYS, Mme LATAPY, M. DURAN, Mme AULAGNET, M. DEGENNE, Mme SANTACANA, M. MICHEL, Mme COLLET, M. ANDRÉ, M. BERDON, Mme DUPONT, M. LEVRET, Mme ROY, M. RAVIER, Mme NOUVELLON, M. EHLINGER, Mme ROQUEL, M. PEGEOT.

Absents Excusés : Mme CHAMINADOUR a donné pouvoir à M. MICHEL, Mme SUC a donné pouvoir à M. GUYON, Mme GRILLET a donné pouvoir à Mme LATAPY, M. LEPELLEUX a donné pouvoir à Mme ALEXANDRE, Mme BLATE a donné pouvoir à M. EHLINGER, Mme GENTY a donné pouvoir à Mme ROQUEL, Mme GRIBET.

Secrétaire de Séance : Mme Sophie AULAGNET

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES FINANCIERES

n° 13-01 : Débat d'Orientations Budgétaires 2013 - Ville d'Amboise page 2
n° 13-02 : Débat d'Orientations Budgétaires 2013 - Budget Eau page 12

DEVELOPPEMENT URBAIN

n° 13-03 : Contrat Villes Moyennes 2013/2017 page 15
n° 13-04 : Lancement de la délégation de service public :
Gestion du bar de l'île d'Or et du minigolf page 17
n° 13-05 : Déclaration préalable : Implantation d'une œuvre au giratoire
du bout des ponts page 20
n° 13-06 : Classement de l'avenue de Chanteloup en route départementale
entre les RD 83 et 431 page 22
n° 13-07 : Schéma d'assainissement des eaux usées page 25

EDUCATION - JEUNESSE

n° 13-08 : Subventions pour les écoles page 26

COHESION SOCIALE

n° 13-09: Analyse des Besoins Sociaux 2012 page 27

INTERCOMMUNALITÉ

n° 13-10 : Gouvernance du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal issu de la fusion de la Communauté de Communes Val d'Amboise et de la Communauté de communes des deux rives a compter du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014 page 29

INFORMATION SUR LES DECISIONS

page 30

QUESTIONS DIVERSES

M. GUYON : On a mis un point supplémentaire à l'ordre du jour puisque la prochaine réunion du Conseil avec le vote du Budget aura lieu le 14 Février et que nous avons jusqu'au 13 Février pour nous prononcer sur la représentation fléchée des élus amboisiens au futur conseil communautaire. Donc, c'est cette question supplémentaire qui vous sera soumise.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013 – VILLE D'AMBOISE

M. GUYON : Le débat d'orientations budgétaire.

Pour la cinquième année consécutive, le budget de la Ville d'Amboise va se construire dans un contexte d'incertitudes nombreuses. En effet, même si un certain nombre de choix ont été faits par le Gouvernement et le Parlement en matière de fiscalité, de politique économique et de politique de l'emploi ; même si l'Europe a connu en 2012 quelques avancées quant à son intégration financière avec une solidarité qui doit assurer une plus grande stabilité ; même si la fusion des deux communautés de communes qui se partagent le canton d'Amboise est désormais sur de bons rails, il subsiste encore nombre de questions institutionnelles et économiques qui n'autorisent pas un optimisme béat.

L'année 2013 sera vraisemblablement une année de transition au cours de laquelle il faudra préparer le territoire à sa future organisation, adapter nos collectivités au contexte d'assainissement des finances publiques et accompagner une reprise de l'économie et de l'emploi que nous appelons tous de nos vœux mais que nous devons aussi contribuer à susciter par une politique d'investissement public, de modération fiscale et de soutien à l'économie, à l'emploi et à l'insertion.

* * * * *

L'action des collectivités locales est notamment définie par le vote du budget primitif annuel qui détermine les moyens financiers que la municipalité entend mobiliser pour réaliser ses projets et les priorités à mettre en œuvre durant l'exercice annuel à venir. Les budgets des collectivités locales sont conditionnés par de nombreux facteurs dont les décisions du Gouvernement qui figurent dans la loi de finances annuelle ou dans les lois de finances rectificatives.

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les maires de toutes les communes de plus de 3500 habitants sont tenus d'organiser au seuil de chaque année, un débat d'orientations budgétaires au Conseil Municipal. Le débat permet d'éclairer les choix budgétaires que le Conseil sera amené à faire.

Je vous demanderai de bien vouloir m'en donner acte à l'issue de ce qui va suivre.

* * * *

En théorie, nous devrions n'avoir qu'une seule approche budgétaire, à la fois communale et intercommunale, afin de donner du sens aux mots « territoire », « mutualisation » et « prospective ». Hélas, nous n'en sommes pas là, la procrastination étant devenue le sport intercommunal depuis trop d'années. Heureusement, 2013 devrait enfin concrétiser la fusion Val d'Amboise – Deux Rives et nous permettre d'aborder l'année suivante avec plus d'intelligence territoriale même si cela va représenter, cette année, un lourd travail. Concrètement, nous allons pouvoir imaginer, comme le prévoyait le projet « Profusion » de vraies compétences, pleines et entières permettant de mettre en commun ce qui doit l'être et de conserver ce qui devra rester à l'échelle communale : plus de clarté, moins de doublons et une efficience renforcée. L'étape suivante sera le schéma de mutualisation à bâtir entre les communes et la communauté. Il y a donc, à moyen terme, de belles perspectives et, à court terme, un énorme chantier local à ouvrir.

Dans cette année transitoire, pas de prise de compétence intercommunale à prévoir et donc aucun impact sur le budget de la Ville d'Amboise.

Le budget 2013 sera marqué par le maintien d'un haut niveau d'investissement avec pour priorités le développement et l'embellissement des quartiers et l'action en

direction des enfants et des jeunes. La dimension sociale y sera aussi très prégnante, de façon transversale, compte tenu de la crise qui dure.

Il s'agira d'un budget responsable et solidaire. Responsable car il sera rigoureux tout en veillant à ne pas briser les dynamiques économiques et sociales locales sans faire appel à un surcroît de fiscalité. Solidaire car priorisant les dépenses d'avenir, l'insertion, l'emploi, l'éducation et de multiples soutiens aux associations.

Il est indispensable d'analyser tout d'abord le contexte national dans lequel nous évoluons alors que la France parvient à échapper à la récession tout en devant faire face à une augmentation très importante du nombre de demandeurs d'emplois.

L'état de l'économie en France :

Le déficit budgétaire

Estimé en 2012	83,6 milliards
Prévu en 2013	61,6 milliards

Le déficit public

Estimé en 2012	4,5 % du PIB
Prévu en 2013 par le Gouvernement	3 % du PIB
Rappel : pacte de stabilité et de croissance	3 % maximum

La dette publique

Réalisée en 2012	89,9 % du PIB
Prévue en 2013	91,3 % du PIB
Rappel : pacte de stabilité et de croissance	60 % maximum

La croissance du PIB

Estimée en 2012	0,1 à 0,3 %
Prévue par le Gouvernement en 2013	0,8 %
Prévue par les économistes en 2013	- 0,3 % à + 1,3 %

La consommation des ménages

Estimée en 2012	0 % à + 0,2 %
Prévue par le Gouvernement en 2013	+ 0,3 %
Prévue par les économistes (moyenne) en 2013	+ 0,3 %

L'investissement productif

Evolution estimée en 2012	+ 0,1 %
Evolution prévue par le Gouvernement en 2013	+ 1,5 %
Evolution prévue par les économistes en 2013	+ 0,7 %

L'inflation

Estimée en 2012	+ 1,4 %
Prévue en 2013	+ 1,8 %

Le taux de prélèvement obligatoire

Prévu en 2012 (PLF initial)	44,5 %
Estimé en 2012	44,9 %
Prévu en 2013	46,3 %

La balance commerciale

Estimée en 2012	- 71,3 milliards
Prévue en 2013	- 69,5 milliards

Le projet de loi de finances de l'Etat pour 2013 est construit dans ce contexte économique incertain mais il est marqué par la volonté affichée de réduire les déficits publics à la fois par des réductions de dépenses et par des augmentations de recettes, un double mouvement qui n'est pas sans conséquence sur l'économie et sur les finances des collectivités, chacun étant appelé à l'effort dans cette période critique.

En revanche, le mauvais coup porté il y a un an à ce que d'aucuns présentaient comme un « trésor national » (*Je fameux triple A, retiré à la France par Standard and Poor's le 13 janvier 2012*) n'aura pas eu les effets craints alors : non seulement les taux d'intérêt ne se sont pas renchérissés mais à l'inverse, la France emprunte aujourd'hui à des taux historiquement bas, devenant même négatifs fin 2012 !

Ces taux d'intérêt bas représentent des atouts non négligeables :

- En limitant l'inflation et les risques de perte de pouvoir d'achat ;
- En permettant à l'activité économique privée, à la construction et aux investissements publics de se faire sans surcoût trop important.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les possibilités d'accès à l'emprunt de la part des collectivités, le contexte a évolué favorablement ces derniers mois. La conjugaison des efforts de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Banque Postale et du groupe BPCE a permis de proposer au secteur public local les sommes nécessaires pour assurer les investissements programmés par les élus.

Sur ce point, tout n'est cependant pas réglé malgré la mise en route de la Banque Postale

Développement Local, fruit du rapprochement entre la Banque Postale et la Caisse des Dépôts. La création d'une agence de financement des investissements locaux, telle que l'Association des Maires de France la réclame, n'est en effet toujours par concrétisée et les établissements prêteurs cherchent aujourd'hui à limiter les risques en proposant des offres assez peu concurrentielles. Ce contexte rend encore plus indispensable la gestion rigoureuse des finances communales qui est de nature à faciliter la mise à disposition des fonds dont nous avons besoin pour nos investissements.

Il convient enfin de préciser qu'un certain nombre de débats et de projets sont en cours, qui impacteront les collectivités :

- le projet de loi relatif au nouvel acte de décentralisation,
- le pacte de confiance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités territoriales,
- la certification des comptes des collectivités locales,
- la concertation sur « les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations »,
- la transition écologique.

C'est dans ce contexte de transition à tous points de vue que s'est construit le budget 2013 de l'Etat, que se définissent les relations entre l'Etat et les collectivités et que nous aurons à programmer notre propre budget communal.

Les Dotations. Les collectivités verront l'enveloppe globale consacrée aux dotations aux collectivités, gelée en valeur. Ce gel s'inscrit dans le projet de budget de l'Etat qui prévoit une norme d'évolution globale « zéro valeur », ce qui correspond du fait de l'inflation à une baisse relative des dépenses publiques.

Dans ce cadre, la DGF devrait évoluer de 0,3 % soit une augmentation de 99 millions d'euros pour le bloc communal qui ne permettra pas d'amortir mécaniquement l'évolution des composantes de cette dotation (augmentation de la population, évolution de l'intercommunalité) et d'améliorer les montants des dotations de péréquation. A l'intérieur de cette enveloppe, les dotations de garantie et la dotation de compensation devraient donc baisser. En revanche, le FCTVA sort désormais de l'enveloppe stabilisée en retrouvant son sens initial.

Nous prévoyons pour 2013 une Dotation Globale de Fonctionnement stable et une hausse relative de la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) qu'il n'est plus question de réformer et dont le volume augmente de 8,8 % au sein du budget de l'Etat.

La réforme de la Taxe Professionnelle continue à peser sur le budget de l'Etat à hauteur de 3,8 milliards d'euros, tandis qu'elle génère un « effet ciseau » très sensible dans les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique, dont Val

d'Amboise. Un effet qui impacte, indirectement, le budget communal. Cette situation doit nous conforter dans notre volonté d'accélérer l'intégration fiscale, les prises de compétence, la fusion des communautés de communes. Il est en effet clair que c'est cette dimension territoriale qui permettra de réaliser les mutualisations indispensables et de définir l'efficacité de l'action publique comme un objectif en soi, au service d'un projet politique de territoire qui place au premier rang de ses priorités le développement économique et la cohésion sociale.

Seule cette démarche est de nature à « limiter la casse » en évitant des dépenses inutiles et en préservant les ressources en provenance de l'Etat et des autres collectivités : dotation d'intercommunalité (liée à l'intégration fiscale et donc à la prise de compétences), fonds de péréquation horizontale, soutien de la CAF...

Ainsi, la nouvelle péréquation horizontale entre les territoires (basée sur les recettes fiscales communales et intercommunales) vient impacter le budget de la communauté de communes en 2013, de façon vraisemblablement encore plus importante qu'en 2012. Cela représentera pour la Ville d'Amboise un effort de 28 000 €.

Pour ce qui concerne la mise en place des nouvelles politiques publiques d'Etat, le budget 2013 sera impacté en dépenses et en recettes mais il s'agit d'une démarche volontaire de la part de la Ville :

- en matière d'emploi et d'insertion avec la création des emplois d'avenir, l'Etat compensant les rémunérations brutes à hauteur de 75 % ;
- en matière d'éducation avec la mise en place de la semaine de 4 jours et demi, l'Etat ayant annoncé une aide financière pour compenser les dépenses supplémentaires de 50 € par enfant.

Le contexte global est donc à nouveau très complexe pour cette année de transition avec une croissance capricieuse, un chômage au plus haut, des dotations d'Etat non dynamiques et une communauté de communes qui est arrivée au bout de son attitude d'isolement et de son fonctionnement sur des acquis antérieurs.

En revanche, cette année de transition devrait être l'an I des nouveaux contrats avec le Conseil Régional (Contrat de Pays et Contrat Villes Moyennes) qui devraient nous permettre de mettre en œuvre de nouveaux investissements pour Amboise et les Amboisiens.

Ce cinquième budget consécutif de crise se traduira par la volonté farouche de ne pas abdiquer et de voir le verre toujours à moitié plein, ce qui se traduit par la rigueur dans la gestion et l'ambition dans l'action.

LES REALITES LOCALES

La capacité d'autofinancement :

Le virement de section réalisé au profit de la section d'investissement serait d'un million d'euros, confirmant la saine gestion des finances communales.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Impôts et taxes :

Le Parlement a décidé d'augmenter les bases du foncier bâti et non bâti de 1,8 % soit une évolution en ligne avec l'inflation prévue pour 2013.

Conformément à nos engagements et malgré le contexte actuel, nous n'augmenterons pas les taux des impôts ménages. Un effort qui sera possible par une politique confirmée de limitation des dépenses de fonctionnement mais aussi grâce à l'augmentation de la masse liée à la politique d'urbanisation communale, qui générera mécaniquement une hausse de recettes de l'ordre de 95 000 €.

La bonne tenue du tourisme sur notre territoire devrait générer une recette de taxe de séjour en légère augmentation, autour de 160 000 €.

Quant à la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure), elle devrait apporter une recette également stable, autour de 28 000 €.

Enfin, la taxe sur les logements vacants générera certainement une recette du même ordre que celle de 2012, soit environ 17 000 €. Une recette qui pourrait même augmenter du fait de l'application de la nouvelle définition légale du logement vacant. Sera en effet désormais considéré comme tel un logement inoccupé depuis 30 jours et non plus depuis 90 jours.

Nous comptons sur une stabilisation des autres recettes de fiscalité.

Le total « impôts et taxes » est ainsi attendu, globalement, en hausse de 1 % après 0,5% de baisse constatée en 2012.

Dotations et subventions :

Les participations de l'ensemble des collectivités et organismes partenaires de la Ville seront fonction de l'éligibilité des dossiers présentés. Ce poste estimé à 3 756 000 €, sera en légère baisse du fait de l'impact de la réforme de la TP et des dotations de compensation provenant de l'Etat et du Conseil Général.

Dotations forfaitaires

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est attendue stable ; la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) en hausse de 10 000 €. La dotation liée à la mise en place de la semaine de 4 jours et demi devrait générer 50 000 € sur l'année scolaire 2013-2014, soit environ 20 000 € sur l'année civile 2013.

Produits des services :

Ce poste est attendu à environ 1,3 million, soit une très légère hausse liée à la revalorisation des tarifs.

Des dotations stables mais des recettes de fiscalité toujours dynamiques, associées à des produits des services en hausse légère entraînent un total de recettes réelles de fonctionnement en hausse d'environ 300 000 euros en 2013.

Dépenses

Cette année encore, notre priorité ira aux dépenses les plus utiles pour les habitants et pour les entreprises, ce qui concerne essentiellement deux types de dépenses :

- **toutes celles qui sont socialement justifiées** et dont on connaît l'importance actuellement, qu'il s'agisse des associations à caractère social, du CCAS, du transport urbain, des logements d'urgence, l'action intergénérationnelle, l'éducation et la jeunesse, la vie des quartiers et la citoyenneté ;
- **toutes celles qui contribuent à la qualité de vie des Amboisiens et à l'attractivité** de notre commune.

Le montant des subventions aux associations sera globalement stable, hors des changements de périmètre. La fusion de la MJC et des Acacias amènera la Ville à verser à cette nouvelle entité une subvention de fonctionnement importante, de l'ordre de 200 000 €, intégrant la prise en charge du poste du Directeur et, désormais, un loyer que la Ville fera payer à l'association. Cette subvention représentera près de la moitié du montant total consacré à la vie associative, le total des aides financières en direction du monde associatif étant estimé à 420 000 € pour le budget 2013. La commune maintiendra aussi son soutien matériel et logistique (mise à disposition de locaux, du minibus, de matériels, relais de la communication, valorisation des initiatives, temps de personnel municipal) pour permettre à ces associations de se développer et de prendre toute leur part dans le lien social.

L'action sociale reste globalement cette année au niveau de 2012. L'évolution des demandes, la montée de la crise sociale, décalée de la crise financière puis économique se traduit en effet à nouveau par des besoins considérables auxquels il nous faut

absolument faire face. Mais cette hausse des besoins est compensée par de réels efforts de gestion de la part du CCAS, ce qui permet de ne pas augmenter la subvention versée par la Ville. Le total des actions sociales devrait représenter un montant de l'ordre de 600 000 €.

Les actions relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale resteront également prioritaires, qu'elles soient portées directement par la commune, via les médiateurs culturel et sportif, ou par les partenaires associatifs qui interviennent dans les champs de l'animation, de l'habitat, de l'emploi, de la culture et de l'éducation.

Des efforts importants seront réalisés sur les charges à caractère général afin d'aboutir à une stabilité par rapport au budget 2012, ce chapitre devant faire face à un ensemble de hausses difficiles à juguler (d'énergie notamment) malgré la renégociation des contrats.

Les charges de personnel seront en augmentation de 4,5%. Plusieurs postes grèvent ce budget : le GVT dont l'impact augmente du fait d'une pyramide des âges des agents communaux qui progresse, les augmentations de cotisations pesant lourdement sur ce budget, l'augmentation de la cotisation d'assurance et l'augmentation prévisionnelle du SMIC. Ce budget permettra le recrutement de 4 emplois d'avenir, le maintien de la politique de recrutement des apprentis, la prise en charge d'une part importante des cotisations de prévoyance dès le 1^{er} mars. Les personnes absentes pour de courtes durées ne seront remplacées que si cela est absolument indispensable, relevant de la sécurité ou de la bonne exécution du service public.

Enfin, la charge financière de l'emprunt sera en baisse pour la quatrième année consécutive, compte tenu de la politique continue de désendettement menée par la Ville.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement seront en hausse, parallèlement aux recettes, permettant la stabilité de l'équilibre général de la section.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Équipement

Les dépenses réelles d'équipement seront au minimum du même montant que celles de 2012 (4 millions).

Les chantiers majeurs de cet exercice seront axés sur l'amélioration des structures et du quotidien des Amboisiens :

- le rapprochement des écoles Rabelais – Richelieu,
- la reconstruction d'un bâtiment au boulodrome de Malétrenne,
- le plan pluriannuel d'amélioration du quartier de la Verrerie, en concertation avec Val Touraine Habitat ;
- la poursuite du nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) enclenché en 2010 ;
- un effort particulier sur la mise à niveau de la voirie afin de rattraper le retard pris consécutivement au gel vif de l'hiver dernier.

De très nombreux travaux seront réalisés, notamment dans les différents quartiers, qu'il s'agisse de petits aménagements, d'amélioration de l'éclairage, d'embellissement ou de fleurissement. Des travaux menés à la fois par les services de la Ville, à travers la politique de travaux en régie, et par des entreprises.

Les dépenses d'équipement porteront à nouveau la marque du développement durable, de façon transversale.

Nous rembourserons 1,581 million d'euros d'emprunts antérieurs, ce qui amènera cette section à une dépense réelle supérieure à 5,5 millions d'euros.

Recettes

Trois sources de recettes assurent principalement l'équilibre du budget d'investissement : l'emprunt, les cessions et les dotations et subventions.

Nous espérons pouvoir compter en 2013 sur deux dossiers de DETR, sur le soutien du SIEIL, et sur les aides du Conseil Régional du Centre pour le contrat de pays et le contrat villes moyennes. Le total des dotations et subventions aux investissements serait de l'ordre de 1 million d'euros.

Très peu de cessions sont prévues sur le budget 2013. La vente de l'actuelle école Rabelais n'est pas envisagée avant 2014 même si un travail de prospective sera réalisé cette année pour assurer une vente rapide lorsque nous n'aurons plus l'utilité de ces locaux.

Le FCTVA est toujours relatif aux investissements réalisés l'année précédente. Il devrait avoisiner les 330 000 € pour l'année 2013, grâce aux importantes réalisations de 2012.

La bonne tenue de la section de fonctionnement qui permet de dégager un autofinancement satisfaisant, associée à une augmentation prévisionnelles des subventions permet de maintenir l'emprunt à un niveau correct, le maximum étant envisagé à 1,7 million et le montant réellement nécessaire étant affiné au fur et à mesure de l'exécution budgétaire, tout en tenant compte des conditions de financement et des liquidités disponibles. Le désendettement réalisé ces dernières années nous autorise cette hausse de l'emprunt sans déséquilibrer les finances communales.

Conclusion

Comme tous les acteurs économiques et politiques, la Ville d'Amboise évolue dans un contexte incertain même si un certain nombre de décisions vont dans le bon sens, au niveau local, au niveau national, au niveau européen aussi. Si l'on peut compter sur une relative stabilité pour les années à venir, nous n'avons pas fini avec l'effort d'assainissement des finances, de mutualisation, de réorganisation et de décentralisation.

Nous prendrons toute notre part de ce redressement indispensable même s'il est douloureux. Nous le ferons sans augmenter l'impôt, en gardant des tarifs adaptés et n'augmentant que dans la limite de l'inflation, en continuant à donner du travail aux entreprises, à assumer notre part de solidarité sociale et territoriale et à soutenir les associations qui interviennent dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Pour autant, nous ne pouvons pas faire autant que nous souhaiterions faire. Bien des projets, bien des idées permettraient d'augmenter facilement... les dépenses de fonctionnement et d'investissement ! Nous faisons le choix de la sagesse à travers un lissage de ces dépenses dans le temps, même si c'est au prix d'une certaine frustration, à la fois des élus et des services qui ne manquent pas de proposition pour accentuer encore nos actions pour Amboise.

2013 sera donc une année de transition et de travail. Nous y jouerons pleinement notre rôle qu'il s'agisse de la préparation de la fusion des communautés de communes, du débat sur la décentralisation ou du futur pacte de confiance et de solidarité avec l'Etat.

Ces orientations budgétaires se traduiront par un budget primitif sincère et réaliste qui sera proposé au vote du Conseil Municipal dès le 14 février prochain.

Un budget qui se résumera en deux mots : responsabilité et solidarité. Un budget de rigueur et de raison mais un budget de nature à construire l'avenir en priorisant l'investissement, l'insertion, l'emploi, l'éducation et la vie associative.

Je renouvelle ma compréhension à l'égard de mes collègues élus qui, à l'image des services, sont un peu frustrés lorsque les arbitrages budgétaires les privent d'un certain nombre de moyens qu'ils voyaient déjà utiliser pour les réalisations qu'ils ont plein la tête. Je l'ai déjà dit, mon rôle n'est pas de vous frustrer mais de nous calmer

tous. Je suis comme vous, il y a plein de choses que je voudrais faire rapidement, mais la situation est ainsi et je comprends votre frustration et également celle des services et c'est pourquoi lorsque nous ne sommes pas sûrs dans la prospective de réaliser un certain nombre de choses, il est inutile de faire travailler les services pour des projets qui ne se réaliseront pas rapidement ou à moyen terme et dont les coûts ou les modalités de réalisation peuvent évoluer dans le temps. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. EHLINGER : J'ai juste relevé que c'est vrai que cela fait 4 ou 5 années que le fond sur l'intervention est un petit peu identique dans le sens des difficultés et de la problématique économique qu'on connaît. J'ai juste trouvé que votre ton était cette année un petit peu plus conciliant même beaucoup plus conciliant, ce qui a amené mon sourire au moment de votre intervention.

Sur le reste, le fonctionnement, bien évidemment j'attends les documents budgétaires parce que sur du fonctionnement, c'est très difficile d'appréhender quelque chose quand on ne l'a pas vu et je fais confiance aux services et à Mme Alexandre pour nous concocter une réunion d'explications avant ce vote. C'est surtout là qu'on pourra poser des questions. A ce niveau là, j'approuve tout à fait que les impôts n'augmentent pas au niveau des taux puisqu'il y a déjà cette petite augmentation des bases qui est prévue par l'Etat. En ce qui concerne le personnel, j'ai une petite question parce que j'ai vu que sur un certain nombre de collectivités, le 23 décembre, un texte a été concocté et ça augmente considérablement les cotisations employeurs pour la CNRACL et je voulais savoir si cela a été pris en compte parce que j'ai cru comprendre que pour une commune style St Avertin, c'était environ 60 000 €, ce qui, a priori, n'est pas négligeable

M. GUYON : Combien pour St Avertin ? 60 000 € ?

M. EHLINGER : Le maire a annoncé Une augmentation d'environ 56 - 60 000 € et comme c'est un texte tardif puisqu'il a été connu tout à fait début d'année 2013.

M. GUYON : Les 4,5 % prennent cela en compte.

M. EHLINGER : C'est bien parce que plein de communes se sont fait piéger par le décalage dans le temps de cette intervention là. Je vois aussi avec satisfaction la reconduction des contrats notamment, européens. A ce niveau là, d'ailleurs, les maires auraient tout intérêt à se battre un peu avec les Régions sur un point important qui est en discussion, je crois, dans cette loi de décentralisation, qui est la prise en compte par les Régions de la gestion des fonds européens parce qu'on constate que la Région qui aujourd'hui gère les fonds européens à titre Région, ça marche beaucoup mieux que quand ça passe au travers des services de l'Etat et l'argent est employé plus rapidement et plus totalement à ce niveau là. Je comprends un petit peu mal que quand on fait une expérimentation, théoriquement à un moment, elle s'arrête ou alors elle est généralisée. Là, bizarrement, l'expérience a été renouvelée. Elle n'a ni été généralisée ni supprimée et quelque part, c'est une reconnaissance que ça marche mais on ne veut pas le mettre partout. Je crois que les élus, notamment communaux, doivent se battre aussi à ce niveau là pour inciter dans cette loi de décentralisation à prendre en compte ces choses là. Ce sont des fonds qui nous manquent parfois. On entend les gens nous dire, notamment les instances européennes qu'on n'utilise pas assez les fonds européens, mais quand on demande, c'est un tel méandre qu'on s'y perd et qu'on en perd en cours de route !!! Pour ce qui concerne les investissements, la liste que vous avez indiquée sur les travaux, ce sont en majorité des choses que l'on a plus ou moins votées et que l'on a approuvées et il n'y a pas de désaccord à ce niveau là. J'ai un petit regret, c'est que sur cette mandature, il n'y ait pas eu un démarrage sur le cheminement Perrault entre le château et le Clos Lucé, qui me paraissait quelque chose de structurant et d'important et qui, malheureusement n'a pas démarré..

M. GUYON : Je suppose que Daniel André vous a soudoyé pour dire ça... mais on a commencé quand même et le Belvédère cette année, va prendre forme. Avant de donner la parole à Isabelle Gaudron, je vais vous répondre, mais pas malicieusement.

Cela ne vous aura pas surpris que mon ton soit plus conciliant avec l'actuel gouvernement qu'avec le précédent, mais je l'ai dit, mais avec un sentiment net qu'un certain nombre de choses se font avec davantage de justice sociale qu'auparavant et personne n'ignore mes attirances. C'est vrai que le ton est plus conciliant et le fait de dire « on va recruter des emplois d'avenir » qu'on ajoute aux 7 apprentis que nous formons régulièrement et dont le nombre ne faiblit pas même si nous ne recrutons à la fin de leur contrat d'apprentissage tous les apprentis que nous formons, ça compte quand même et puis les quelques 70 ou 80 stagiaires que nous prenons régulièrement. Ça peut aller d'une journée à plusieurs mois. Je pense que c'est le rôle des collectivités locales et ça, je l'ai déjà dit, de se mouiller un peu de ce côté-là et de participer ainsi au redressement du pays et l'emploi, c'est quand même quelque chose d'extrêmement préoccupant en ce moment et je profite de toutes les occasions pour dire que ce que nous faisons à Amboise en matière d'animations, en matière de propreté, en matière de fleurissement, en matière de travaux, de préoccupations du quotidien des amboisiens, ce n'est pas que pour les touristes, c'est effectivement aussi pour les amboisiens et on a bien vu que les résultats des derniers recensements. Amboise est une ville qui se porte plutôt bien en matière de démographie et ce n'est pas un hasard. Je le dis, je le répète, les gens ne vont pas s'installer dans un désert, ils vont là où il y a une vraie vie, une vie culturelle, une vie sportive, où il y a de l'offre, de l'offre scolaire, de l'offre de soin, de l'offre de formation et je crois qu'il faut que nous continuions de ce côté-là et tout ce que nous engageons notamment comme rénovation urbaine dans les quartiers et il n'y a pas que la Verrerie puisque il y a deux jours, j'étais avec la directrice de Touraine Logement et il y a un programme de rénovation qui va faire l'objet de réunions avec les locataires justement qui sont concernés qui vont débiter vers le mois de mai ou juin au plus tard pour un certain nombre de logements avec plein d'idées, avec de la rénovation de grande taille au niveau des logements de Touraine Logement, de la Coopérative HLM. Tout cela va dans le sens de ce que nous souhaitons, nous, la préoccupation de nos administrés et puis rendre la ville toujours plus attirante pour ceux qui auraient envie de s'y installer et qui le font. Pour le reste, c'est vrai que ce n'est pas un vrai budget, c'est un chiffrage à la louche, ce sont vraiment des orientations budgétaires.

Mme GAUDRON : M. Ehlinger a fait remarquer un ton différent, mais je pense que profondément, notre ton a peut être changé même s'il y a toujours une gravité dans qu'on peut avoir à dire, mais je pense néanmoins que le rapport de nos collectivités avec le Gouvernement actuel n'est pas de même nature que ce que nous avons pu connaître, il y a encore très peu de temps, notamment en termes de respect, le rapport entre l'Etat et les collectivités où chacun a un rôle à jouer et où on a quand même eu le sentiment à chaque fois d'être mis devant le fait accompli sans aucune concertation, avec des choses qui ont été profondément injustes et à mon avis, assez graves en termes de conséquences, notamment, je pense à la réforme de la taxe professionnelle qui a été une catastrophe et là, on en voit encore et on n'a pas fini d'en voir les effets. On voit bien, au-delà d'un ton, peut-être un peu plus modéré, c'est qu'on a le sentiment d'être sorti d'un rapport de force et d'absence de concertation et y compris de mauvaises décisions prises par le précédent gouvernement parce que, à ne pas écouter les élus il y a eu des erreurs de faites. Là, on a un autre rapport, je le vois plus spécialement au sein de l'association des régions de France, où il y a de vraies discussions sur de vrais sujets, comme la réforme de l'acte III de la décentralisation. Il y a une vraie discussion qui s'amorce, pas facile, comme par exemple, ce que vous évoquiez la gestion des fonds européens que les Régions réclament, on en aura à mon avis, des morceaux, on n'aura pas tout parce que l'Etat veut aussi garder la main sur les financements des politiques nationales en utilisant en partie des fonds européens. On voit bien que les négociations sont en cours mais en tout cas, on n'est pas mis devant le fait accompli comme ça l'était. Je crois que c'est déjà une bonne chose même si c'est vrai que ce qui nous attend, ça va être compliqué y compris pour nos collectivités parce que François Hollande a demandé une solidarité globale y compris des collectivités. Même si on nous a reproché beaucoup de choses, les collectivités ont plutôt bien géré et se sont plutôt désendettées, donc on n'est pas forcément responsable de ce genre de situation et malgré tout, on va nous demander d'y participer. Donc, on le fera et peut-être, comme le disait Monsieur le Maire, avec plus

de justice, parce que toutes les villes ne sont pas dans les mêmes situations, loin de là. Quand on voit les efforts que nous, on a à faire, parce qu'on a un parc social important, il y a des villes qui ont beaucoup moins de problèmes que des villes comme Amboise, donc il faudra aussi mettre de la justice et de la solidarité entre les territoires. Tout cela devra être revu, pour une justice entre tous les habitants. Ce qui nous concerne plus spécialement, à savoir vers quoi nous allons sur ce budget qui commence à prendre forme, en fait, il n'y a pas vraiment de grande nouveauté parce que d'abord on a travaillé depuis longtemps à lisser les gros équipements, à les anticiper et d'ailleurs, on a tout intérêt à anticiper parce que si on négocie avec la Région notamment, il faut pouvoir être en mesure de présenter les dossiers longtemps à l'avance, parce que travailler sur le contrat villes moyennes ou travailler sur le contrat de pays demande de l'anticipation. On a eu une réunion, Michel Nys aussi était présent, sur le futur contrat de pays à venir, on voit bien quand même qu'il y a des villes, mêmes importantes, qui n'ont aucune vision dans le temps de leurs grands équipements, et je trouve cela inquiétant, des villes de notre taille ou même des communes plus petites ne peuvent plus vivre comme ça au fil de l'eau et ne pas anticiper et programmer les investissements et malheureusement, on a souvent dénoncé à la communauté de communes de ne pas avoir un programme prévisionnel sur le mandat pour ne pas avoir ce qu'on a connu, des années où il n'y avait quasiment aucun investissement, ce qui est une catastrophe et puis d'un seul coup, on peut en avoir de trop. On ne peut plus gérer nos collectivités comme ça, encore moins aujourd'hui qu'hier. En tout cas, nous avons fait un autre choix, appuyé sur le programme sur lequel on a été élu, de définir.... Alors c'est vrai, on aimerait aller plus vite et souvent, je dis on fera les choses, ça prendra plus de temps, mais elle se feront, peut-être aussi avec le souci d'économiser plus par rapport à des investissements qu'on a pu faire à d'autres moments, ils seront sans doute plus modestes, on travaille avec efficacité et il faut donner aussi un message d'espoir et de patience, certains de nos collègues attendent, j'ai bien attendu 7 ans avant de voir arriver la place du marché, en tout cas, les choses se font... le temps passant, les objets se repositionnent et ça peut être intéressant quelquefois. En tout cas, on voit bien que notre ville tient bien le cap, elle tient bien son budget, c'est une bonne gestion, on voit que le niveau d'endettement est bien et je pense que c'est un bon message qu'on envoie à ceux qui vont nous vendre de l'argent, les banques, je pense que c'est un atout pour nous de faire nos budgets comme cela. Ce qu'on voit aussi et j'en terminerai là-dessus, c'est que –je ne sais pas si on peut appeler cela de la chance- mais c'est parce qu'on l'a voulue, on l'a aussi accompagnée : la dynamique démographique qui a été mise en avant et c'est toujours mieux quand c'est dit et très officiellement puisque les chiffres de l'INSEE c'est quelque chose d'officiel, la dynamique démographique, certes, mais elle est maîtrisée parce qu'on a aussi quelques communes autour de nous qui ont des effets d'emballement et là, c'est une catastrophe, les équipements ne suivent plus et ça devient un vrai dysfonctionnement dans les services. Donc, c'est une dynamique démographique maîtrisée, c'est un énorme atout pour notre ville à la fois, bien entendu, parce que cela nous apporte des ressources et c'est quand même mieux de voir des habitants qui arrivent que comme dans certaines villes, des habitants qui quittent la Ville, c'est un véritable plus et je pense que c'est aussi le résultat d'un cercle vertueux, c'est-à-dire que les investissements que l'on a fait au cours de ces années ont produit cette attractivité et du coup, on a un retour positif, c'est-à-dire qu'on a des ressources supplémentaires qui vont nous permettre de continuer à avancer mais je pense que si c'est une dynamique vertueuse qui n'est pas le lieu commun de toutes les villes, loin de là. On a cette chance là et cette chance là, on se l'est donnée. Elle n'est pas liée uniquement à une équipe municipale, bien entendu, elle est liée aussi à tous les partenaires qui sont autour et qui interviennent avec nous. En tout cas, on aura l'occasion après de voir le contrat villes moyennes avec la Région Centre. C'est vrai qu'on a aussi la chance d'avoir un partenaire, la Région Centre, qui reste aux côtés des collectivités locales. On est une des régions à accompagner le plus les collectivités et nous savons nous en servir et à bon escient.

M. GUYON : Merci. Je ne vais pas terminer sur une note triste. C'est vrai que, au plan national et européen, on est dans la « mouise » et il faut tirer durement la charrette mais on va y arriver et pour ce qui concerne les projets, mes collègues ne

sont pas les seuls à en avoir plein la tête et à être frustrés. Je suis de ceux qui avaient projeté de faire un certain nombre de choses pendant ce mandat, ce n'est pas fait ou ce sera juste enclenché et c'est sans doute ce qui va m'inciter à re-solliciter les électeurs pour me faire confiance une nouvelle fois. Voilà, C'est dit.

M. LEVRET : Je voulais faire une intervention sur le fait qu'un texte a été voté pour apporter une amélioration aux salariés des collectivités territoriales, que nous avons voté une amélioration au niveau des salariés ainsi qu'à la communauté de communes où cela a été fait de manière équivalente. Je crois que le Maire de St Avertin a été un peu vite en besogne et il a fait la même réflexion qu'au Conseil Général en disant que les sommes allaient être astronomiques. Je crois que c'est à lui aussi de réduire en fonction de ses possibilités..

M. EHLINGER : Quand on voit en gros des communes comme St Avertin ou Amboise, et la taille et le nombre d'agents et on prend le taux qui a été voté, son montant est tout à fait plausible

M. GUYON : Je vous remercie

DELIBERATION

La circulaire préfectorale du 16 mars 1983 prévoit que le Débat d'Orientations Budgétaires doit donner lieu à délibération qui consiste à prendre acte de la tenue du débat.

De ce fait, en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'Orientation n° 95.125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, a eu lieu ce jour, Salle du Conseil Municipal, un débat sur les orientations budgétaires du Budget de la Ville d'Amboise 2013.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013 - BUDGET EAU

M. GUYON : Débat d'orientations budgétaires pour le service annexe de l'Eau. Daniel André

M. ANDRÉ : Comme pour le budget principal, un débat d'orientations budgétaires concernant le budget de l'eau est organisé au seuil de la nouvelle année.

Le budget de l'eau doit nous permettre de disposer d'une eau de qualité et de maîtriser son prix. Cette ressource vitale est un bien commun qu'il nous appartient à tous de préserver, particulièrement dans une zone où la pérennité de la ressource est une préoccupation à moyen terme.

Le territoire d'Amboise est situé en Zone de Répartition des Eaux, zone où il existe un déséquilibre entre la ressource et les usages de l'eau, et à ce titre, une réflexion sur la tarification a été effectuée en 2009 afin de répondre aux exigences de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2010. A l'époque, les gros producteurs avaient un tarif préférentiel, plus faible que le consommateur...

Les équilibres de ce budget seront inchangés. C'est la renégociation menée par la Ville avec Véolia Eau, de même qu'en 2009, qui permet d'abonder ce budget de ressources supplémentaires sans augmenter la surtaxe communale de chaque mètre cube. C'était une exigence, même s'il est vrai que la part « eau potable » de la facture payée par les Amboisiens reste faible, comparativement à celle qui a trait à l'assainissement, dont la redevance semble désormais hors de contrôle communautaire, du fait d'un emprunt toxique que les habitants ne finissent plus de payer.

Pourtant, la question de l'eau doit aussi devenir une préoccupation intercommunale même si cela ne s'est pas traduit concrètement jusqu'à présent. En effet, l'étude réclamée par la Ville d'Amboise en 2012 n'a pas été menée par la Communauté de Communes. Dans l'urgence, il nous faut donc envisager pour 2013 un double scénario : celui d'une étude amboisienne, financée sur le budget de l'eau ou celui –plus

normal– d'une étude de portée intercommunale prise en charge par la communauté de communes. Les enjeux sont cruciaux et les échéances se rapprochent puisque les premiers contrats arrivent à échéance l'année prochaine (*pour le SIAEP de Nazelles*). Il s'agit du contrat du nord de la Loire, du SIAEP de Nazelles et de 5 communes qui sont associées avec la Commune de Nazelles, le nôtre se terminant normalement en 2016.

Dans ce contexte, la prise de compétence « eau potable » reste une priorité absolue pour l'intercommunalité issue de la fusion Val d'Amboise – Deux Rives.

Pour 2013 et en attendant ces projets, le budget de l'eau reste communal. Cette année, le budget de l'eau s'attachera à améliorer plusieurs aspects du réseau :

- * poursuite de l'élimination des branchements plomb ;
- * reprise de canalisations notamment les réseaux de distribution de la rue Rabelais, de la place Richelieu et de l'avenue de la Grille Dorée ;
- * poursuite du marché de maîtrise d'œuvre pour travaux ;
- * petits travaux divers.

Le budget global devrait être de l'ordre de 445 000 € en 2013

Ce budget annexe a pour recettes :

- * la surtaxe communale des habitants d'Amboise et des communes voisines auxquelles nous revendons de l'eau « en gros » (40 000 €)
- * le fonds de renouvellement (160 000 €), c'est la part qu'apporte Véolia
- * le reversement par Val d'Amboise du coût de facturation de l'assainissement (lié à l'édition d'une facture unique) (30 000 €)

Pour financer ces investissements, la Ville devrait avoir besoin d'emprunter en 2013 à hauteur de 60 000 €. En sachant que les recettes issues de la renégociation additionnées à nos résultats antérieurs, de l'ordre de 270 000 €, permettent en grande partie de faire face à ces dépenses.

M. GUYON : Je souhaite que tu sois entendu en demandant une étude de portée intercommunale et qui soit prise par la Communauté de Communes et puis la prise de compétence Eau potable, c'est vrai qu'il y a urgence puisqu'il faudrait le faire au moment où le SIAEP devra renouveler son contrat. J'ajouterai aussi pour la reprise des canalisations, il est important que la rue Rabelais soit faite prioritairement, non pas que les autres quartiers ne soient pas prioritaires, mais si nous voulons à l'issue du déménagement du site de Rabelais envisager la réfection de la rue Rabelais qui en a bien besoin ce qui nous permettra à la fois de retirer les poteaux du plan Vigipirate et la rue ayant été défoncée pour la reprise des branchements, ce sera plus facile.

M. ANDRÉ : Il y a déjà un calendrier d'arrêté justement pour minimiser la gêne parce que c'est effectivement un axe, la rue Rabelais plus la place Richelieu, c'est un axe très emprunté par les amboisiens et les familles pour accéder à l'école et ce sera fait dans le courant de l'année de manière à gêner le moins possible les usagers et les habitants.

Mme ALEXANDRE : J'espère que tu vas pouvoir enfin obtenir cette étude. Je crois qu'elle est programmée, prévue. Le souci, c'est que tout va arriver en 2013 comme Isabelle l'a fait remarquer et les services de la CCVA vont avoir de tels projets que je crains fort qu'ils ne puissent pas mener à bien cette étude qui commence à devenir très urgente effectivement. L'eau, ça va devenir chez nous, cruciale, alors qu'on a une qualité exemplaire, il n'y a presque pas grand-chose à faire, on se retrouve avec des prix prohibitifs à cause d'une mauvaise gestion notamment au niveau de la CCVA sur l'assainissement. Donc, je crois, effectivement qu'on va avoir....

M. ANDRÉ : Principalement au niveau de Val d'Amboise parce que nous, nous avons, au contraire, renégocié avec notre délégataire sans augmentation du prix de l'eau pour pouvoir faire des travaux qu'on ne pouvait pas faire précédemment.

M. GUYON : Les investissements à Val d'Amboise, c'est en dents de scie. Il y a des années sans rien et d'un seul coup, on inscrit des sommes dont on sait pertinemment qu'elles ne seront jamais utilisées dans l'année. On les inscrit pour avoir quand même quelque chose à mettre dans l'investissement mais là, je ne sais pas pourquoi, mais c'est vrai qu'on approche d'échéances électorales... mais forcément on y va et personne ne pourra suivre, ni les services ni les finances.

M. ANDRÉ : ...et la partie que nous mettons en étude, c'est justement parce qu'on sort, nous, d'un contrat de 30 ans, très particulier et effectivement qui mérite une analyse plus approfondie peut-être que nécessiterait la sortie du contrat du SIAEP, d'un contrat normal. Là, il y a du conseil..

M. EHLINGER : Ce fameux emprunt toxique qu'on retrouve de temps en temps, est-ce que c'est un emprunt qui est encore sur une durée longue ou est-ce qu'on arrive au bout ? Est-ce qu'on connaît le taux et est-ce qu'il est re-négociable année par année ?

Mme ALEXANDRE : A l'heure actuelle, il est à 14 % alors qu'on l'a contracté à 4,5 %. A la communauté de communes, on a décidé de ne plus payer cet emprunt, on ne paie que les intérêts à 4,5 %, le reste est versé à la Caisse de Dépôts et Consignations. C'est provisionné. On en est à 700 000 € de provisionnement, de l'argent qui dort, qui n'est pas utilisé à l'assainissement, ce qui fait qu'on est obligé d'augmenter la redevance de l'assainissement.

M. GUYON : Ce qui est assez incroyable !

Mme ALEXANDRE : Ceci dit, avec Dexia ce n'est pas facile de négocier. Normalement, le président devrait les re-contacter pour aboutir à une solution. Ça fait deux ans, on ne va pouvoir faire ça... je crois qu'il se termine en 2020, c'est un emprunt sur du long terme, donc il faut vraiment qu'on s'en sorte.

M. PEGEOT : Vous parliez d'une étude au niveau de la communauté de communes Val d'Amboise et vous aviez l'air de vous féliciter qu'elle ait lieu. Je suis un petit peu sceptique et pas tout à fait d'accord avec vous, parce que même si elle a lieu, elle va être mise en place par un organisme qui va être caduc.. donc il va falloir refaire à partir de 2014.. si on fait une étude au niveau d'une communauté de communes et qu'après, on rajoute une communauté de communes, il est évident qu'il va falloir refaire une étude..

M. GUYON : Non, l'étude sera faite avec la prise en compte des 2 Rives

M. PEGEOT : Mais ça veut dire que c'est un scénario aléatoire pour l'instant, on ne peut pas savoir quel sera son taux de réussite, on va dire un maximum de 50 % pour l'instant et par contre, est-ce que vous envisagez de faire quelque chose de plus pragmatique au niveau de la Ville d'Amboise comme cela avait été décidé, on en avait discuté déjà il y a deux ou trois ans..

M. ANDRÉ : Si on n'arrive pas à avoir satisfaction pour que cette étude pilotée par Val d'Amboise réponde de manière satisfaisante à nos attentes, à ce moment là, nous...

M. PEGEOT : ... quelle échéance pour dire ça commence à bien faire ?

M. ANDRÉ : Dans le courant de l'année, d'ici la fin de l'année. Ce que je peux dire pour utiliser le terme de procrastination, ça fait plusieurs années qu'on demande cette étude. Là elle a été approuvée par les deux Rives et Val d'Amboise, mais la première réunion qui a eu lieu, elle a été décidée de manière unilatérale et je n'ai pas pu me dégager pour assister à cette première réunion bien que j'ai demandé à l'animateur qui est le Président du SIAEP de modifier la date. Je n'ai pas pu assister à la première réunion.

DELIBERATION

La circulaire préfectorale du 16 mars 1983 prévoit que le Débat d'Orientations Budgétaires doit donner lieu à délibération qui consiste à prendre acte de la tenue du débat.

De ce fait, en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'Orientation n° 95.125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, a eu lieu ce jour, Salle du Conseil Municipal, un débat sur les orientations budgétaires du Budget annexe de l'Eau 2013.

CONTRAT VILLE MOYENNE 2013/2017 ENTRE LA VILLE D'AMBOISE ET LA REGION CENTRE

M. GUYON : Contrat Ville Moyenne, Isabelle.

Mme GAUDRON : On vous propose dans cette délibération de revenir sur le contrat ville moyenne qui a été signé avec la Région et qui s'achève et de renouveler ce contrat avec d'autres actions.

Pour mémoire, en fait, derrière ce contrat ville moyenne, c'est la reconnaissance du pôle de centralité de la Ville d'Amboise, c'est une ville qui supporte des charges supplémentaires dues à son attractivité, ce sont aussi des points positifs et le point le moins positif, c'est qu'on a des services surdimensionnés et des coûts supplémentaires qu'il faut supporter, donc la Région a pris en compte ces spécificités et accompagne quelques villes moyennes pour les aider dans leurs équipements. C'est quand même des sommes importantes puisqu'on est sur des montants de plus de 700 000 € sur plusieurs années.

Vous avez un dossier, je ne vais pas vous donner le détail. Le contrat qui vient de s'achever a permis d'abonder l'opération Ravalement de façades qui est une très belle opération qui commence maintenant vraiment à changer la physionomie du centre ville, ça a vraiment apporté un embellissement, d'avoir les fonds supplémentaires de la Région, ça permet d'en faire plus. Le deuxième sujet, ça a été la réhabilitation extérieure de l'ancien garage Dumagny, il reste à faire l'intérieur, il y a eu la réhabilitation de la place du marché, la création de liaisons douces et d'une coulée verte dans le quartier de la Verrerie. On avait prévu d'autres projets mais on a négocié avec la Région de pouvoir plutôt financer ce projet qui était plus intéressant et important et enfin, la création de la Médiathèque Aimé Césaire.

On peut vraiment être satisfait des fonds que nous avons mis en commun, Ville et Conseil Régional qui ont été des fonds qui ont vraiment bien été utilisés et qui démontrent leur efficacité. La région centre a modifié un peu ses politiques territoriales, elle s'est appuyée sur un schéma qui s'appelle le schéma régional d'aménagement et de développement durable du Territoire (SRADDT) qui a notamment redéfini 23 bassins de vie sur cette grande région de 6 départements, 8 agglomérations et 16 pôles de centralité, dont Amboise. On reste une des villes sur laquelle la Région compte pour structurer le territoire régional. En fait dans la négociation qui est en cours actuellement, il y a le contrat de pays et donc là, on fait partie des négociations sur tous les projets plutôt portés par les communautés de communes et aussi par les communes. Donc, c'est la négociation qui est en cours qui va aboutir, je pense, d'ici quelques mois pour avoir des fonds de la Région et en parallèle, il reste la politique d'accompagnement des villes moyennes. C'est le sujet de ce soir. On reste dans la même optique, c'est-à-dire qu'il y a des enjeux qui ont été définis entre la Ville et la Région : c'est maîtriser le développement urbain, c'est renforcer le pôle d'échanges que représente Amboise, renforcer l'offre d'équipements et de services et renforcer la vitalité économique et la solidarité des territoires.

Nous allons déposer un dossier, c'est l'objet de cette délibération et demander à la Région une enveloppe de 793 000 €. En fait, c'est une somme qui est calculée en fonction du nombre d'habitants. Il y a équité de traitement sur l'ensemble du territoire régional sur ce sujet. En fait, ce qui est important, c'est que derrière ce contrat nous avons proposé 8 actions qui correspondent aux enjeux.. et qui vont faire l'objet d'une discussion avec la région.

Il n'y a pas de surprises, on est complètement en phase avec le programme d'investissements sur plusieurs années : 2013-2017. Le premier sujet concerne les façades, on remet une somme d'argent parce que c'est une opération positive, le deuxième sujet, c'est un accompagnement du projet de regroupement des écoles Rabelais et Richelieu et donc là, vous le savez, la Région n'intervient pas sur les bâtiments scolaires mais là, on s'engage à améliorer la performance énergétique du bâtiment. Le troisième dossier, c'est un lieu de répétition de musiques actuelles et de théâtre, on a pour projet l'aménagement des halles/abattoirs..

M. GUYON : Je tiens à ce qu'on rectifie, cela a peut-être servi pendant une courte période, de halles, mais c'était un abattoir.

Mme GAUDRON : ...le quatrième projet, puisque, une des volontés de la Région, c'était dans le cadre du contrat ville moyenne, quand les villes avaient des programmes ANRU, c'est de pouvoir les accompagner et là, on est dans ce cadre là puisque on propose deux sujets : la réalisation de salles multi-activités à la Verrerie et un lieu d'animation autour du city stade, voilà deux sujets qui concernent plus particulièrement le quartier de la Verrerie et qui fait partie du programme ANRU. Le sixième projet concerne l'aménagement urbain et tout ce qui est autour de la fontaine Max Ernst, le mail, tout ce grand secteur qui a vraiment besoin d'une ré-appropriation des espaces publics et une meilleure organisation du stationnement. Le septième projet, c'est la salle d'exposition d'arts contemporains « le Garage ». Sur le premier contrat, on a fait l'extérieur et là, on s'attaque à l'intérieur et le dernier sujet sur lequel nous demandons des fonds de la Région, c'est pour nous accompagner sur le réaménagement du camping en lien avec, bien entendu, l'accueil des touristes et notamment les touristes de la Loire à Vélo et le Président qui présentait ses vœux hier disait que la Loire à Vélo avait été un des grands succès de l'année avec un million d'usagers de la Loire à Vélo. Il disait qu'en Angleterre, un organisme a donné comme le plus beaux des projets touristiques de la décennie, c'était la Loire à Vélo.

M. GUYON : Merci. Juste une précision, tu as dit au début que nous avons des services surdimensionnés. Il ne s'agit pas de nos services municipaux mais des services qu'on doit rendre à la population et qui sont bien plus importants que ce qu'on leur doit. C'est vrai qu'on demande toujours aux villes moyennes bien plus que ce qu'elles doivent à leurs administrés.

M. PEGEOT : La somme de 63 € par habitant, c'est une base qui est nationale ?

M. GUYON : Non, c'est régional

M. PEGEOT : Chaque région peut donner différemment ?

Mme GAUDRON : Sur le sujet, je pense que nous devons être une des rares et peut-être la seule, à avoir ce type d'accompagnement

M. GUYON : Je mets aux voix

POUR : Unanimité

DELIBERATION

La fonction de ville-centre d'Amboise impose des politiques d'investissements surdimensionnées à sa seule population et donc fait peser des charges plus élevées sur son budget non compensées par des recettes. Afin de faire face à ces dépenses, la région Centre, soucieuse de l'aménagement égalitaire des territoires, a proposé dès 2006 un dispositif de financement partenarial, le « Contrat Ville moyenne ».

Dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), le Conseil Régional a réaffirmé le rôle structurant des pôles de centralité qui rayonnent en termes d'emplois et de services sur des bassins de vie élargis et a reconduit la possibilité pour la Ville d'Amboise de bénéficier d'une enveloppe additionnelle spécifique adossée au contrat négocié avec le Pays Loire

Touraine. La présente proposition de programme d'actions respecte le projet de développement urbain, adopté par le conseil municipal d'Amboise le 25 avril 2003. Ce projet définissait les enjeux stratégiques suivants :

- 1- Maîtriser et organiser le développement urbain
 - 1.1 – Structurer l'urbain
 - 1.2 – Conforter la qualité du cadre de vie
 - 1.3 – Valoriser les espaces naturels
- 2 – Renforcer le pôle d'échanges que représente Amboise
 - 2.1 – Améliorer les conditions de circulation et de stationnement
 - 2.2 – Renforcer les liaisons intra et extra muros
 - 2.3 – Améliorer l'usage de la gare SNCF
 - 2.4 – Développer la complémentarité des différents modes de transport
 - 2.5 – Favoriser l'usage des modes de transport alternatif
- 3 – Renforcer l'offre d'équipements et de services supérieurs
 - 3.1 – Faire de la culture et du patrimoine un axe majeur d'attractivité de la ville
 - 3.2 – Assurer la satisfaction des besoins d'éducation et de formation
 - 3.3 – Conforter l'offre de services publics
 - 3.4 – Renforcer les services aux populations en matière de sports et de loisirs
- 4 – Renforcer la vitalité économique et la solidarité des territoires
 - 4.1 – Veiller à l'équilibre entre les différentes formes d'attractivités économiques
 - 4.2 – Contribuer au renforcement de la popularité communale
 - 4.3 – Mettre davantage en réseau l'offre touristique à dominante culturelle d'Amboise avec l'offre de tourisme vert du pays Loire Touraine

Il fut négocié et accepté par les deux collectivités publiques signataires et conditionne l'engagement financier du Conseil Régional du Centre.

La nouvelle contractualisation portera sur 4 ans, soit de 2013 à 2017. La somme allouée à la Ville est de 63 € par habitant soit une enveloppe de 793 000 euros. Ce programme pourra bénéficier si nécessaire d'un ajustement par avenant à l'occasion du bilan à mi-parcours du Contrat tripartite Conseil Régional - Pays Loire Touraine - Ville d'Amboise.

Ont donc été retenues 8 actions principales par la Ville d'Amboise pour un montant total de 1 970 000 euros et 793 000 euros de subventions régionales attendues.

Ces actions répondent aux enjeux principaux auxquels est confronté le pôle de centralité d'Amboise : des besoins d'équipements liés à sa fonction de centralité, la requalification de quartiers d'habitat social et son enjeu de cohésion sociale, l'aménagement des espaces publics.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- * Autorise le Maire à signer le contrat ville moyenne 2013/2017 avec le Conseil Régional du Centre permettant le financement des actions municipales présentées en annexe.

LANCEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - GESTION DU BAR DE L'ILE D'OR ET DU MINIGOLF

M. GUYON : Myriam Santacana, lancement de la délégation de service public pour la gestion du bar de l'île d'Or

Mme SANTACANA : Le bar-brasserie de l'île d'or est doté d'une situation exceptionnelle au sein d'un espace verdoyant et naturel, au bord de la Loire et face au Château. Il est un commerce indissociable du camping et assure aux estivants, campeurs et randonneurs un espace convivial de détente et de restauration.

Après plusieurs années de gestion par un exploitant privé dans le cadre d'une location-gérance, la Municipalité souhaite aujourd'hui réaffirmer la dimension publique de ce service et en confier la gestion à un délégataire.

Il est donc proposé de relancer une délégation de service public. La Commune concéderait ainsi à l'organisateur, à ses risques et périls, l'exploitation du bar-brasserie et du minigolf. La durée de la délégation serait d'un an.

Le bar-brasserie devrait être ouvert au minimum du 1^{er} avril au 30 septembre, les horaires d'ouverture seraient au minimum ceux du camping. L'exploitant devrait répondre aux besoins spécifiques des campeurs et randonneurs et notamment :

- * Restauration
- * Vente de pain/viennoiserie/ petit déjeuner /petite épicerie/plats cuisinés,
- * Participation au pot d'accueil
- * Proposition des petits déjeuners énergisants et préparation de panier du midi conformément au label « accueil vélo »

Il devrait assurer également la gestion et l'entretien du mini golf attenant.

La rémunération du prestataire serait liée substantiellement au résultat de l'exploitation du bar brasserie et du mini golf.

La redevance minimum dont il devrait s'acquitter auprès de la Ville pour l'occupation des lieux serait de 500 €/ mois soit 3 000 euros pour les six mois d'exploitation.

Pour le lancement de la consultation, la procédure utilisée serait la délégation de service public simplifiée qui permet, pour les délégations d'un montant peu élevé, d'écartier certaines exigences procédurales et d'appliquer un régime de publicité préalable allégé.

Le dossier sera suivi en Commission Affaires Publiques et Financières.

Acceptez-vous le principe de délégation de service public pour la gestion du bar-brasserie de l'île d'Or et du mini golf et autorisez-vous le Maire à effectuer toutes les démarches correspondantes et à signer tous les actes afférents.

M. EHLINGER : Est-ce que le futur délégataire a un investissement à faire ? Parce que s'il y a un investissement à faire, un contrat d'un an....

M. GUYON : Il y a des matériels qui ont été achetés par le précédent locataire qui était en location-gérance. On lui a demandé de nous fournir un état de ce qu'il avait acheté, mais un an renouvelable, évidemment on ne va pas demander à celui qui prendra ça d'investir. Il y a déjà pratiquement tout et il est probable que nous rachèterons à celui qui quitte, en l'affectant de l'indice de vétusté habituel, nous rachèterons l'investissement qu'il a réalisé. Il y a eu un gros travail de fait en amont par nos services pour la restauration totale du local cuisine et celui qui l'exploitait a investi, mais il peut aussi se repositionner aussi s'il le souhaite

Mme ROQUEL : Justement, je me demandais, vous n'étiez pas content de services ou c'est lui qui partait ?

M. GUYON : Il souhaitait changer le mode de fonctionnement : acheter la licence IV et comme il n'est plus tout jeune, on n'est pas certain qu'il tiendra dans le temps et il peut mettre quelqu'un d'autre... et on veut absolument maîtriser, parce que c'est un service qu'on doit aux campeurs aussi. Quand je voyais participation aux pots d'accueil, il y a un pot d'accueil hebdomadaire, le vendredi soir pour les nouveaux arrivants, les nouveaux campeurs, donc c'est un pot d'accueil qui est organisé et je le précise parce que « participation au pot d'accueil », lequel ? C'est celui qu'on fait, mais peut-être que tu peux donner plus d'explication, Claude ?

M. MICHEL : On lui avait ouvert la possibilité de participer au pot d'accueil pensant lui donner la possibilité de faire sa promotion et en même temps, fournir les petits fours, etc.. ça a vaguement marché pendant quelques semaines la première année et puis, après il s'en est complètement désintéressé. C'est sans doute un problème horaire, une coïncidence d'horaire, il était peut-être à ses fourneaux à ce moment là.. mais en tout cas cela n'a pas été suivi d'effets très positifs

M. GUYON : Par contre on a des partenaires avec les caves Duhard, avec Plou....

M. MICHEL :on a un certain nombre de commerçants locaux du centre d'Amboise qui viennent, on a l'appui de l'ARA systématique, le Chaleil.. Si ça se passe dans de bonnes conditions, chacun y trouve son compte : les campeurs, les commerçants, les associations...

M. EHLINGER : Vous disiez un an renouvelable, ce n'est pas un an renouvelable, c'est un an, c'est tout.

M. GUYON : La durée de la délégation serait d'un an. Oui

M. MICHEL : Et ce n'est pas par tacite reconduction

M. GUYON : S'il donne satisfaction et qu'il veut remettre ça, on renouvelera.

M. EHLINGER : Je veux dire par là que vous allez faire une consultation annuelle

M. GUYON : Pas forcément. On fera une consultation si celui qui y est nous annonce avant qu'il ne va pas recommencer

M. EHLINGER : Si la délégation de service public est faite pour un an, il va falloir en faire une autre

M. GUYON : On fera cela de toute façon dans les règles. Comme c'est un service qui est lié à l'ouverture du camping, c'est clair que c'est un peu bridant pour l'exploitant qui ne peut pas aller au-delà, mais on a fait l'expérience quand même de lui permettre d'ouvrir plus longtemps dans la saison puisque on avait changé la forme puisque ce n'était plus étroitement lié à l'ouverture du camping. Cela dit, il n'a pas profité de toutes les possibilités d'ouverture qu'il avait. Sur le principe de délégation de service public, je mets aux voix

POUR : Unanimité

DELIBERATION

Le bar-brasserie de l'île d'or est doté d'une situation exceptionnelle au sein d'un espace verdoyant et naturel, au bord de la Loire et face au Château. Il est un commerce indissociable du camping et assure aux estivants, campeurs et randonneurs un espace convivial de détente et de restauration.

Après plusieurs années de gestion par un exploitant privé dans le cadre d'une location-gérance, la Municipalité souhaite aujourd'hui réaffirmer la dimension publique de ce service et en confier la gestion à un délégataire.

Il est donc proposé de relancer une délégation de service public. La Commune concéderait ainsi à l'organisateur, à ses risques et périls, l'exploitation du bar-brasserie et du minigolf.

La durée de la délégation serait d'un an.

Le bar-brasserie devrait être ouvert au minimum du 1^{er} avril au 30 septembre, les horaires d'ouverture seraient au minimum ceux du camping.

L'exploitant devrait répondre aux besoins spécifiques des campeurs et randonneurs et notamment :

- * Restauration
- * Vente de pain/viennoiserie/ petit déjeuner /petite épicerie/plats cuisinés,
- * Participation au pot d'accueil
- * Proposition des petits déjeuners énergisants et préparation de panier du midi conformément au label « accueil vélo »

Il devrait assurer également la gestion et l'entretien du mini golf attenant.

La rémunération du prestataire serait liée substantiellement au résultat de l'exploitation du bar brasserie et du mini golf.

La redevance minimum dont il devrait s'acquitter auprès de la Ville pour l'occupation des lieux serait de 500 €/ mois soit 3 000 euros pour les six mois d'exploitation.

Pour le lancement de la consultation, la procédure utilisée serait la délégation de service public simplifiée qui permet, pour les délégations d'un montant peu élevé, d'écarter certaines exigences procédurales et d'appliquer un régime de publicité préalable allégé.

Le dossier sera suivi en Commission Affaires Publiques et Financières.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- * Accepte le principe de délégation de service public pour la gestion du bar-brasserie de l'île d'Or et du mini golf et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches correspondantes et à signer tous les actes afférents.

GIRATOIRE DU BOUT DES PONTS : IMPLANTATION D'UNE OEUVRE DECLARATION PREALABLE

M. GUYON : Jean passavant pour l'implantation d'une œuvre sur le giratoire du Bout des Ponts.

M. PASSAVANT : La Ville envisage l'implantation d'une œuvre d'art sous forme d'une tour, sur le giratoire du quartier du Bout des Ponts dans l'axe du pont d'Amboise.

A la demande des vigneron d'Amboise, l'artiste Jean-Michel OTHONIEL a pensé une œuvre qui évoque le vin, l'histoire d'Amboise par ses monuments historiques : le Château Royal, la chapelle Saint Hubert et la Pagode de Chanteloup, et la navigation sur la Loire.

Jean Michel Othoniel est un artiste connu au niveau international qui expose beaucoup sur Paris et sur le plan international a rencontré les vigneron, il y a des relations très fortes entre les vigneron et cet artiste et il a aussi décidé que cette œuvre qu'il allait créer, puisqu'il est très attaché à Amboise et à la Loire, qu'il ferait ça de manière généreuse, c'est-à-dire qu'il ne prendrait pas de droits au niveau de la création. L'œuvre serait implantée au centre du giratoire en lieu et place de l'actuel candélabre.

Par contrat du 9 mars 2012, la Commune a confié la mission de maîtrise d'œuvre au groupement dont le mandataire est l'Atelier B.PENNERON Architectes situé à Tours. Le contrat comprend une tranche ferme constituée des phases d'esquisse et d'études d'avant-projet. C'est à ce stade que le maître d'œuvre sollicite le dépôt d'une déclaration préalable, signée du Maire, afin de disposer de toutes les informations techniques, juridiques et financières pour présenter une étude complète à la Commune. A l'issue de cette tranche et au vu de cette étude, la Commune aura la possibilité d'affermir ou non la tranche conditionnelle comprenant les études de projet, l'assistance à la passation des contrats, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception.

Les caractéristiques techniques de l'œuvre envisagée sont les suivantes :

- Hauteur totale de 14 mètres sans le socle, elle sera de 12 mètres
- Mât, en acier galvanisé, peint et recouvert à la base en forme de pied d'éléphant par une jupe en fonte d'aluminium. Mât percé d'une cinquantaine de trous recouverts de cabochons en verre trempé diffusant un éclairage par fibre optique.
- Petits ponts qui s'échelonnent le long du fût, également en fonte d'aluminium.
- Lanterne au sommet de l'œuvre en zinc doré reprenant ainsi la couleur du fleuve sous le soleil froid de l'hiver. L'intérieur de la lanterne serait composé par des verres reprenant l'idée d'empilement de bouteilles. Un système d'éclairage par fibre optique créerait des points lumineux le long du fût et dans la lanterne. L'éclairage de l'œuvre serait étudié afin d'apporter une luminosité suffisante

pour la sécurité du rond point en évitant toute gêne nuisible aux habitations voisines et à la faune.

- Perles immobiles tenues par un squelette métallique.

Autorisez-vous le Maire à signer la déclaration préalable pour les travaux d'implantation d'une œuvre d'art sur le giratoire du Bout des Ponts ?

M. PEGEOT : Est-ce qu'on pourrait nous expliquer la corrélation culturelle entre le château royal, la chapelle St Hubert, la pagode de Chanteloup, la navigation sur la Loire et les pieds d'éléphant ???

M. PASSAVANT : Ça c'est au niveau de la création, par rapport à l'œuvre d'art. Ensuite, par rapport à l'ensemble au niveau culturel, nous avons le Calder, nous avons Max Ernst... nous aurons donc aussi une œuvre contemporaine..

M. PEGEOT : Oui, mais tu ne réponds pas à ma question

M. GUYON : La Pagode, la flèche, la chapelle St Hubert. Je pense que ce serait bien de faire circuler le dossier

M. PEGEOT : Quand on voit les œuvres d'Othoniel et notamment l'entrée de la bouche du métro, je ne critique pas mais ce que certains ont essayé d'expliquer, c'est à se p.. dessus !

M. GUYON : Bernard, c'est peut-être qu'on manque un peu de culture.. alors, je me mets à mon niveau. Je n'arrive pas toujours à saisir les choses..

M. PEGEOT : La culture, ce n'est pas à saisir, c'est à prendre comme ça et c'est là où c'est marrant, c'est qu'on essaie d'expliquer les choses alors que ça dépend de notre sensibilité

M. GUYON : On imagine la vie de cette tour d'or blanc, surtout avec la dernière ligne « des perles immobiles et squelette métallique » : ça donne envie ! M'autorisez-vous à signer la déclaration préalable pour l'implantation ? Ça ne vaut pas engagement ferme, définitif, signature et commande, je le précise. La Ville d'Amboise, je le redis pour ceux qui douteraient de ma volonté de ce côté-là, la ville d'Amboise a mis 10 000 €, le syndicat des vins a mis 10 000 € et la Fondation de France a mis 15 000 €. Donc, les 35 000 € couvrent à la fois le forage pour tester le sol, ce qui a été fait d'ailleurs, et le travail de l'architecte, travail de recherches.

Mme ROQUEL : Ils ont fait des études par rapport au vent et aux vibrations des camions qui passent ?

M. GUYON : Oui, oui. Je mets aux voix

POUR : Unanimité

Mme GAUDRON : C'est important parce que les viticulteurs sont en train de négocier avec la Région le prochain contrat pour le développement de la.. ils l'ont inscrit parmi leurs projets, donc c'est pour cela qu'il faut qu'on avance en même temps. Ils vont essayer de faire financer une partie de l'œuvre par les crédits régionaux.

Mme ALEXANDRE : Il n'y a pas que la tour, ils envisagent aussi le flaconnage et les étiquettes réalisés par l'artiste.. et pour eux, ce serait vraiment un plus

Mme GAUDRON : Le cru qui va sortir des vignes des Châteliers, ce sera le cru de l'or blanc. Ils ont commencé

M. GUYON : Si j'ai bien compris, l'artiste ne prend rien pour la création, c'est uniquement la fabrication.

DELIBERATION

La Ville envisage l'implantation d'une œuvre d'art sous forme d'une tour, sur le giratoire du quartier du Bout des Ponts dans l'axe du pont d'Amboise.

A la demande des vigneron d'Amboise, l'artiste Jean-Michel OTHONIEL a pensé une œuvre qui évoque le vin, l'histoire d'Amboise par ses monuments historiques (Château Royal, chapelle Saint Hubert et Pagode de Chanteloup) et la navigation sur la Loire.

L'œuvre serait implantée au centre du giratoire en lieu et place de l'actuel candélabre.

Par contrat du 9 mars 2012, la Commune a confié la mission de maîtrise d'œuvre au groupement dont le mandataire est l'Atelier B.PENNERON Architectes situé à Tours. Le contrat comprend une tranche ferme constituée des phases d'esquisse et d'études d'avant-projet.

C'est à ce stade que le maître d'œuvre sollicite le dépôt d'une déclaration préalable, signée du Maire, afin de disposer de toutes les informations techniques, juridiques et financières pour présenter une étude complète à la Commune.

A l'issue de cette tranche et au vu de cette étude, la Commune aura la possibilité d'affermir ou non la tranche conditionnelle comprenant les études de projet, l'assistance à la passation des contrats, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception.

Les caractéristiques techniques de l'œuvre envisagée sont les suivantes :

- Hauteur totale de 14 mètres sans le socle
- Mât, en acier galvanisé, peint et recouvert à la base en forme de pied d'éléphant par une jupe en fonte d'aluminium. Mât percé d'une cinquantaine de trous recouverts de cabochons en verre trempé diffusant un éclairage par fibre optique.
- Petits ponts qui s'échelonnent le long du fût, également en fonte d'aluminium.
- Lanterne au sommet de l'œuvre en zinc doré reprenant ainsi la couleur du fleuve sous le soleil froid de l'hiver. L'intérieur de la lanterne serait composé par des verres reprenant l'idée d'empilement de bouteilles. Un système d'éclairage par fibre optique créerait des points lumineux le long du fût et dans la lanterne. L'éclairage de l'œuvre serait étudié afin d'apporter une luminosité suffisante pour la sécurité du rond point en évitant toute gêne nuisible aux habitations voisines et à la faune.
- Perles immobiles tenues par un squelette métallique.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- * Autorise le Maire à signer la déclaration préalable pour les travaux d'implantation d'une œuvre d'art sur le giratoire du Bout des Ponts.

CLASSEMENT EN ROUTE DEPARTEMENTALE DE L'AVENUE DE CHANTELOUP ENTRE LES RD 83 et 431

M. GUYON : Classement en route départementale de l'avenue de Chanteloup entre les RD 83 et 431. Michel Gasiorowski

M. GASIOROWSKI : Le 5 avril 2006, la commune d'Amboise et le conseil général d'Indre-et-Loire ont signé un protocole fixant les modalités techniques et financières en vue des procédures de déclassement des routes départementales 61, 81, 83, 130, 431 et 483 et la création d'une voie nouvelle entre les RD 83 et 431.

A ce jour, ont été concernées par les opérations de déclassement :

- la RD 431 en partie (rue Bretonneau)
- la RD 81 (route de Chenonceaux)
- la RD 61 (avenue Léonard de Vinci)
- la RD 130 (rue Ambroise Paré)

La poursuite du protocole de déclassement passe maintenant par la création d'une voie nouvelle entre les RD 83 (rue de Choiseul) et la RD 431 (avenue Emile Gounin).

Afin de tenir compte de l'évolution de la ville et des modes de déplacement, il a été convenu avec le Conseil Général des aménagements suivants :

1. Création, entre l'avenue de Chanteloup et la RD 431 (environ 300 mètres linéaires), d'une voie bidirectionnelle avec trottoirs et aménagement spécifique pour les cyclistes. La maîtrise d'ouvrage (y compris les acquisitions foncières) et la maîtrise d'œuvre seront réalisées par le Conseil Général d'Indre-et-Loire.
2. Requalification de l'avenue de Chanteloup (environ 600 mètres linéaires). La reprise de la structure de chaussée, la couche de roulement ainsi que le busage du fossé dans le secteur Sud-Est seront à la charge du Conseil Général d'Indre-et-Loire.

M. GUYON : Je voudrais faire une petite rectification, « la poursuite du protocole... » il y a la création d'une voie nouvelle entre les RD 83 et 431. Non,. Il ne faut pas mettre la rue de Choiseul entre parenthèses, la RD 83, c'est la rue de St Martin le Beau qui se prolonge par la rue St Denis. La rue de Choiseul, c'est la 483. La rue de Choiseul, elle commence au Château de la Perle.

J'explique pourquoi on supprime le paragraphe 3 : « *Mise en place d'un aménagement pour la circulation des cycles et des piétons sur la section entre la RD 83 et la rue de Chanteloup sur environ 500 mètres linéaires. Cette portion d'aménagement sera à la charge de la Ville* ».

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le Conseil Général. La Ville d'Amboise prendra à sa charge le décaissement de la voie douce et le revêtement de cette voie douce piétons/cyclistes. Donc on supprime ce paragraphe 3 parce que, on va revoir le programme qui accompagne la délibération. Dans ce programme, il y a plusieurs points qu'on va revoir notamment le paragraphe qui précise que la ville d'Amboise assurera la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage et l'intégralité des frais de cette voie douce. Ce n'est qu'un programme indicatif et ce n'est pas signé par le maire. Donc ce programme là va être revu avec une grande précision pour savoir qui fait quoi. En clair, dans un premier temps, entre le carrefour de la Sucrerie, la route de St Martin le Beau, où il y a les pavillons de Chanteloup et puis la partie de l'avenue de Chanteloup où se trouve le chemin de terre qui monte vers le chai du lycée agricole, là où il y a le conteneur à verre, cette partie de l'avenue de Chanteloup va être refaite par le Conseil Général. La ville d'Amboise fera les trottoirs, le Conseil Général assure le busage et le revêtement. C'est pourquoi il faut que ce soit une voie départementale, c'est pourquoi il faut que nous la déclassions de la voie communale pour la classer en voie départementale, sinon le Conseil Général ne peut pas faire de travaux sur une voie communale, mais on va classer la totalité de l'avenue de Chanteloup, c'est-à-dire jusqu'au feu. Ce sera une voie départementale et lorsque la voie nouvelle qui part toujours de ce conteneur à verre et qui ira à travers champs jusque, en gros, l'usine Bougard, lorsque cette voie sera faite, on reclassera la portion de l'avenue de Chanteloup, entre le conteneur à verre et le feu, en voie communale. Il faudra absolument que la voie départementale, c'est-à-dire que la route de St Martin le Beau ait une continuité et rejoigne une autre voie départementale, parce qu'une voie départementale ne peut pas être une voie en cul de sac et ce qui était prévu initialement, c'était une voie nouvelle qui parte du carrefour justement de la Sucrerie, de la route de St Martin le Beau et qui emprunte le tracé de l'ancienne rocade et ce tracé de l'ancienne rocade, on va le réduire, on va réduire l'emprise et on va y faire cette voie cycliste et piétonne. Alors, pourquoi ? A la fois dans un souci de développement durable, ce n'est pas la peine de remuer du béton et de faire deux circulations avenue de Chanteloup et sur cette voie nouvelle et par souci d'économie aussi, parce que ça fait quand même 500 m de voie qui était une voie à large emprise qui va être transformée en une voie à 150 € le mètre linéaire. Voilà. C'est pourquoi on supprime le troisième paragraphe, parce qu'il faudra qu'on précise quand même dans le programme indicatif derrière que c'est le Conseil Général qui assurera la maîtrise d'œuvre de la totalité de la voie départementale mais aussi de la voie piétonne. Alors maîtrise d'ouvrage, ce sera communal.

M. PASSAVANT :et pour les jeunes qui vont aux lycées et collèges...

M. GUYON : Depuis l'ouest d'Amboise, ce sera une sécurité parce que la voie nouvelle qui va être créée à travers champs, elle comportera une double voie de circulation pour les véhicules mais aussi des pistes cyclables, pas des voies cyclables !

Cette idée là avait été émise par notre Directeur des Services Techniques, Christophe Stocky, parce que, on le sait, le Conseil Général n'a plus les moyens d'investir autant dans les routes et cette voie sud-ouest d'Amboise, elle s'impose de moins en moins, d'abord parce qu'il n'y a pas de trafic poids lourds en provenance de St Martin le Beau, on connaît les difficultés à traverser le bourg de St Martin le Beau et cela aurait dû être terminé en 2010 mais cela a été repoussé.... et pour être sûr d'avoir quelque chose nous avons donc négocié la réfection de l'avenue de Chanteloup dans sa première partie.

M. GASIOROWSKI : Acceptez-vous le principe de ce programme de travaux et acceptez-vous le classement en route départementale de l'avenue de Chanteloup entre les RD 83 et 431 ?

M. GUYON : C'est-à-dire entre le carrefour de la Sucrierie et le feu de l'avenue Emile Gounin. On la déclasse de la voie communale pour la mettre en voie départementale. C'est surtout ça qui est important pour qu'ils puissent commencer les travaux.

Mme NOUVELLON : Et la nouvelle voie, elle est réellement prévue pour quand ?

M. GUYON : Ça, je ne peux pas te le dire, il n'y a pas encore de contacts de pris avec les propriétaires. Pour la voie cycliste et piétonne, à charge pour la commune de faire les acquisitions foncières nécessaires mais nous n'aurons pas besoin pour certains terrains d'acquérir la totalité des terrains parce que l'emprise va être fortement diminuée. L'emprise était prévue pour une rocade et quand on prend un certain pourcentage d'un terrain on est tenu d'acheter la totalité si le propriétaire nous le demande...

POUR : Unanimité

DELIBERATION

Le 5 avril 2006, la commune d'Amboise et le Conseil Général d'Indre-et-Loire ont signé un protocole fixant les modalités techniques et financières en vue des procédures de déclassement des routes départementales 61, 81, 83, 130, 431 et 483 et la création d'une voie nouvelle entre les RD 83 et 431.

A ce jour, ont été concernées par les opérations de déclassement :

- la RD 431 en partie (rue Bretonneau)
- la RD 81 (route de Chenonceaux)
- la RD 61 (avenue Léonard de Vinci)
- la RD 130 (rue Ambroise Paré)

La poursuite du protocole de déclassement passe maintenant par la création d'une voie nouvelle entre les RD 83 (rue de Choiseul) et la RD 431 (avenue Emile Gounin).

Afin de tenir compte de l'évolution de la ville et des modes de déplacement, il a été convenu avec le Conseil Général des aménagements suivants :

1. Création, entre la rue de Chanteloup et la RD 431 (environ 300 mètres linéaires), d'une voie bidirectionnelle avec trottoirs et aménagement spécifique pour les cyclistes. La maîtrise d'ouvrage (y compris les acquisitions foncières) et la maîtrise d'œuvre seront réalisées par le Conseil Général d'Indre-et-Loire.
2. Requalification de l'avenue de Chanteloup (environ 600 mètres linéaires). La reprise de la structure de chaussée, la couche de roulement ainsi que le busage du fossé dans le secteur Sud-Est seront à la charge du Conseil Général d'Indre-et-Loire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- * Accepte le principe de ce programme de travaux,
- * Accepte le classement en route départementale de l'avenue de Chanteloup entre les RD 83 et 431.

AVIS SUR LE SCHEMA D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

M. GUYON : Jean-Claude Gaudion, avis sur le schéma d'assainissement des eaux usées.

M. GAUDION : La Communauté de Communes Val d'Amboise a engagé la révision de son schéma d'assainissement des eaux usées.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'eau du 30 décembre 2006, cette révision est l'occasion de faire un bilan de l'assainissement communal, collectif et non collectif et de fixer des objectifs de traitement des eaux usées compatibles avec les milieux récepteurs. Il est demandé à chaque commune, avant enquête publique, de se positionner sur le projet de schéma d'assainissement qui détermine notamment les zones d'assainissement collectif et non collectif.

Le dossier est librement consultable au secrétariat des services techniques.

Après étude des documents, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable au schéma d'assainissement des eaux usées sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :

Concernant le rapport de présentation :

- p.14 – Le site accueillant l'actuelle caserne des pompiers est noté comme zone de logements collectifs après sa délocalisation. Les études communautaires en cours rejoignent la volonté communale d'y accueillir prioritairement un équipement public à vocation culturelle.
- p.26 - Les zones 1NAbc « le Breuil » et 2NA « les Guillonnières » sont considérées sur une urbanisation à court – moyen terme (moins de 15 ans) pour un calcul respectif de 192 et 250 branchements. Au vu de l'avancée des études de révision du PLU, il apparaît nécessaire d'affiner le découpage entre les opérations envisageables à moins de 15 ans et les opérations à long terme.
- Le secteur SSa2 (dit de l'Amasse) du secteur sauvegardé n'est pas répertorié comme une opération d'urbanisation à moyen terme.

Concernant le plan de zonage :

- Le forage d'eau potable de la Boitardière est mal localisé (forage sur la parcelle F 2605 et non la F 2263).
- Certains projets évoqués lors de l'élaboration du PLU (extension du Centre Malvau, projet vini-viticole, projet touristique-culturel) n'ont pas été intégrés au schéma directeur en zone d'assainissement collectif.
- Le lieu-dit « la Patouille », avenue Léonard de Vinci ainsi qu'une partie de la zone entre la rue Joachim du Bellay et le CD 31 sont inscrits en zone d'assainissement collectif alors qu'ils n'ont pas vocation à accueillir de l'urbanisation.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. GUYON : Des questions ? Je mets aux voix.

POUR : Unanimité

DELIBERATION

La Communauté de Communes Val d'Amboise a engagé la révision de son schéma d'assainissement des eaux usées.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'eau du 30 décembre 2006, cette révision est l'occasion de faire un bilan de l'assainissement communal, collectif et non collectif et de fixer des objectifs de traitement des eaux usées compatibles avec les milieux récepteurs.

Il est demandé à chaque commune, avant enquête publique, de se positionner sur le projet de schéma d'assainissement qui détermine notamment les zones d'assainissement collectif et non collectif. Après étude des documents, il est proposé

au Conseil Municipal de donner un avis favorable au schéma d'assainissement des eaux usées sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :

Concernant le rapport de présentation :

- p.14 – Le site accueillant l'actuelle caserne des pompiers est noté comme zone de logements collectifs après sa délocalisation. Les études communautaires en cours rejoignent la volonté communale d'y accueillir prioritairement un équipement public à vocation culturelle.
- p.26 - Les zones 1NAbc «le Breuil» et 2NA «les Guillonnières» sont considérées sur une urbanisation à court – moyen terme (moins de 15 ans) pour un calcul respectif de 192 et 250 branchements. Au vu de l'avancée des études de révision du PLU, il apparaît nécessaire d'affiner le découpage entre les opérations envisageables à moins de 15 ans et les opérations à long terme.
- Le secteur SSa2 (dit de l'Amasse) du secteur sauvegardé n'est pas répertorié comme une opération d'urbanisation à moyen terme.

Concernant le plan de zonage :

- Le forage d'eau potable de la Boitardière est mal localisé (forage sur la parcelle F 2605 et non la F 2263).
- Certains projets évoqués lors de l'élaboration du PLU (extension du Centre Malvau, projet vini-viticole, projet touristique-culturel) n'ont pas été intégrés au schéma directeur en zone d'assainissement collectif.
- Le lieu-dit « la Patouille », avenue Léonard de Vinci ainsi qu'une partie de la zone entre la rue Joachim du Bellay et le CD 31 sont inscrits en zone d'assainissement collectif alors qu'ils n'ont pas vocation à accueillir de l'urbanisation.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- * Accepte cette proposition.

SUBVENTIONS POUR LES ECOLES - ANNEE 2013

M. GUYON : Evelyne Latapy. Subventions pour les écoles.

Mme LATAPY : la commune d'Amboise participe financièrement aux dépenses concernant les projets à caractère éducatif présentés par les écoles publiques de la Commune.

La participation de la Commune est plafonnée à 80 % du montant du projet et dans la limite de 50 € par élève. Les 20 % restant sont à la charge de l'école, de l'association de parents d'élèves et/ou de la coopérative scolaire. Cette participation concerne tous les élèves des écoles élémentaires et les élèves de grande section des écoles maternelles.

Par conséquent, il est proposé, sur la base des projets présentés par les écoles, l'octroi d'un montant total de subvention de 39 136 €. La participation de la Commune ne pourra être supérieure aux montants indiqués par la délibération pour chacune des écoles concernées. Les paiements seront effectués au fur et à mesure de la réception des factures. Le détail des projets financés est présenté dans le tableau joint. La dépense serait imputée à l'article 2551- 6574.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. GUYON : Je mets aux voix.

POUR : Unanimité

DELIBERATION

La commune d'Amboise participe financièrement aux dépenses concernant les projets à caractère éducatif présentés par les écoles publiques de la Commune.

La participation de la Commune est plafonnée à 80 % du montant du projet et dans la limite de 50 € par élève. Les 20 % restant sont à la charge de l'école, de l'association de parents d'élèves et/ou de la coopérative scolaire. Cette participation concerne tous

les élèves des écoles élémentaires et les élèves de grande section des écoles maternelles.

Par conséquent, il est proposé, sur la base des projets présentés par les écoles, l'octroi d'un montant de subvention égal à :

* 1 150,00 €	pour l'école Ambroise Paré maternelle
* 1 550,00 €	pour l'école Anne de Bretagne
* 1 600,00 €	pour l'école George Sand maternelle
* 1 900,00 €	pour l'école Jeanne d'Arc
* 700,00 €	pour l'école Jules Ferry maternelle
* 6 350,00 €	pour l'école Ambroise Paré élémentaire
* 8 036,00 €	pour l'école George Sand élémentaire
* 3 350,00 €	pour l'école Jules Ferry élémentaire
* 5 400,00 €	pour l'école Paul Louis Courier
* 8 150,00 €	pour l'école Rabelais
* 950,00 €	pour l'école Richelieu

Soit un soutien communal total de 39 136 €.

La participation de la Commune ne pourra être supérieure aux montants indiqués par la délibération pour chacune des écoles concernées. Les paiements seront effectués au fur et à mesure de la réception des factures.

La dépense serait imputée à l'article 2551- 6574.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- * Accepte cette proposition.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

M. GUYON : Mme Chavelin, l'Analyse des Besoins Sociaux.

Mme CHAUVELIN : Comme chaque année, le service de la Politique Sociale rédige le rapport sur l'analyse des besoins sociaux de la Ville. C'est une obligation légale et ce travail annuel doit être présenté en séance du Conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget de la Commune.

L'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S.) doit être vue comme un outil au service des élus, mais aussi des institutionnels et responsables associatifs de la ville.

Il présente diverses problématiques sociales observées sur le territoire, dresse un portrait de différentes données statistiques et de l'avancée de plusieurs projets à un instant « t » et inclut toujours l'ensemble des interventions du CCAS.

Le plan du rapport continue d'être remanié en présentant les besoins et les interventions municipales par grands thèmes (politique de la ville, emploi, mobilité, personnes âgées, enfance et jeunesse, etc.).

Le rapport qui vous est présenté et distribué est la huitième analyse des besoins sociaux de la Ville, le premier rapport ayant été produit en 2005.

La situation sociale demeure délicate dans le contexte économique actuel. Certes, le nombre de demandeurs d'emploi recensé dans la commune est resté stable les 11 premiers mois de 2012, mais l'année s'est conclue avec une hausse réelle, pour un chiffre total qui reste à un niveau élevé depuis le début de la crise survenue en 2009. Le CCAS doit traiter, de ce fait, un nombre accru de demandes d'aides.

La fragilité économique de la population reste un vrai problème, conséquence notamment de la précarité des emplois dont la rémunération se révèle parfois insuffisante pour subvenir aux besoins du foyer et du coût de la vie au quotidien.

Le CCAS met en œuvre beaucoup d'initiatives pour les habitants dans le besoin et cherche à optimiser les aides qui sont distribuées sur le territoire, notamment au regard de l'aide alimentaire. En outre, le Centre continue de mettre en œuvre différentes actions de prévention, d'insertion mais aussi d'animations, en particulier pour les personnes âgées.

2012 a été une année qui a conforté ce qui a été mis en place en 2011, avec notamment la première année de fonctionnement du nouveau Contrat Urbain de Cohésion Sociale et la première année de mise en application de la convention de Gestion Urbaine de Proximité dans les deux quartiers prioritaires.

En lien également avec la Politique de la ville :

- * le Bus continue de s'adapter aux besoins des habitants et des horaires de la SNCF, sa fréquentation est restée satisfaisante tout au long de l'année 2012.
- * la Ville travaille désormais en lien avec l'équipe de prévention spécialisée du Conseil Général et les « adultes relais » qui évoluent sur les deux quartiers prioritaires pour accompagner les jeunes à travers différentes animations ou en leur proposant un accompagnement social.

Dans le domaine de la prévention de la délinquance, les travaux du CLSPD sont davantage axés sur des rencontres ciblées avec les acteurs sur le terrain pour mieux cerner les actions à développer sur le territoire.

En conclusion, 2012 a été une année pour solidifier ce qui a été forgé en 2011. Le contexte social reste fragile.

Outre la Ville, tous les acteurs sociaux locaux, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, restent mobilisés et agissent de leur mieux pour être aux côtés de la population.

M. GUYON : L'analyse complète exhaustive va vous être distribuée. Il n'y a pas de vote là-dessus.

DELIBERATION

Comme chaque année, le service de la Politique Sociale rédige le rapport sur l'analyse des besoins sociaux de la Ville. C'est une obligation légale et ce travail annuel doit être présenté en séance du Conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget de la Commune.

L'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S.) doit être vue comme un outil au service des élus, mais aussi des institutionnels et responsables associatifs de la ville.

Il présente diverses problématiques sociales observées sur le territoire, dresse un portrait de différentes données statistiques et de l'avancée de plusieurs projets à un instant « t » et inclut toujours l'ensemble des interventions du CCAS.

Le plan du rapport continue d'être remanié en présentant les besoins et les interventions municipales par grands thèmes (politique de la ville, emploi, mobilité, personnes âgées, enfance et jeunesse, etc.).

Le rapport qui est présenté est la huitième analyse des besoins sociaux de la Ville, le premier rapport ayant été produit en 2005.

La situation sociale demeure délicate dans le contexte économique actuel. Certes, le nombre de demandeurs d'emploi recensé dans la commune est resté stable les 11 premiers mois de 2012, mais l'année s'est conclue avec une hausse réelle, pour un chiffre total qui reste à un niveau élevé depuis le début de la crise survenue en 2009. Le CCAS doit traiter, de ce fait, un nombre accru de demandes d'aides.

La fragilité économique de la population reste un vrai problème, conséquence notamment de la précarité des emplois dont la rémunération se révèle parfois insuffisante pour subvenir aux besoins du foyer et du coût de la vie au quotidien.

Le CCAS met en œuvre beaucoup d'initiatives pour les habitants dans le besoin et cherche à optimiser les aides qui sont distribuées sur le territoire, notamment au regard de l'aide alimentaire. En outre, le Centre continue de mettre en œuvre différentes actions de prévention, d'insertion mais aussi d'animations, en particulier pour les personnes âgées.

2012 a été une année qui a conforté ce qui a été mis en place en 2011, avec notamment la première année de fonctionnement du nouveau Contrat Urbain de

Cohésion Sociale et la première année de mise en application de la convention de Gestion Urbaine de Proximité dans les deux quartiers prioritaires.

En lien également avec la Politique de la ville :

- * le Bus continue de s'adapter aux besoins des habitants et des horaires de la SNCF, sa fréquentation est restée satisfaisante tout au long de l'année 2012.
- * la Ville travaille désormais en lien avec l'équipe de prévention spécialisée du Conseil Général et les « adultes relais » qui évoluent sur les deux quartiers prioritaires pour accompagner les jeunes à travers différentes animations ou en leur proposant un accompagnement social.

Dans le domaine de la prévention de la délinquance, les travaux du CLSPD sont davantage axés sur des rencontres ciblées avec les acteurs sur le terrain pour mieux cerner les actions à développer sur le territoire.

En conclusion, 2012 a été une année pour solidifier ce qui a été forgé en 2011. Le contexte social reste fragile.

Outre la Ville, tous les acteurs sociaux locaux, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, restent mobilisés et agissent de leur mieux pour être aux côtés de la population.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'Analyse des Besoins Sociaux 2012.

GOVERNANCE DU NOUVEL ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNAL ISSU DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'AMBOISE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES A COMPTER DU RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX DE MARS 2014

M. GUYON : Question supplémentaire qui concerne la gouvernance du nouvel établissement public de coopération intercommunale qui serait issu de la communauté de communes Val d'Amboise et de la communauté de communes des Deux Rives à compter du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014.

Normalement, nous devrions avoir jusque fin Juin pour nous prononcer sur cette représentation mais les textes préfectoraux nous demandent de le faire en même temps que le vote des conseils municipaux sur la fusion, c'est-à-dire avant le 13 février. C'est pourquoi nous avons rajouté cette question in extremis à la séance de ce soir.

Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2012 fixant le projet de périmètre du nouvel établissement public issu de la fusion des communautés de communes Val d'Amboise et des Deux Rives, il est proposé au Conseil municipal de répartir les sièges au sein du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion à compter du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014. C'est une répartition qui est faite avec un nombre total de sièges de 41, c'est-à-dire dans l'hypothèse où la fusion est votée. 41, ça donne si on tient compte de la population, parce que c'est quand même la règle, la loi. Ça donne :

17 sièges pour Amboise, 2 pour Cangey, 2 pour Chargé, 2 pour Limeray, 1 pour Lussault, 1 pour Montreuil, 1 pour Mosnes, 5 pour Nazelles-Négron, 1 pour Neuillé le Lierre, 2 pour Noizay, 3 pour Pocé sur Cisse, 2 pour St Ouen les Vignes, 1 pour St Règle et 1 pour Souvigny de Touraine et si l'on regarde attentivement la répartition des sièges par le nombre total d'habitants sur la population que nous avons retenue à l'époque où les calculs ont été faits, c'est-à-dire avant que ce qui a été communiqué aux communes et c'est là-dessus qu'on s'était mis d'accord, on s'aperçoit que Amboise n'est pas particulièrement favorisée parce que, on regarde la commune de Souvigny, c'est un siège pour 371 habitants, St Règle, c'est un siège pour 463 et on arrive à Amboise avec un siège pour 736 habitants. Les moins bien dotées étant les communes de Montreuil en Touraine et de Mosnes qui sont à 743 habitants. C'est la répartition qui est proposée aussi dans tous les conseils municipaux qui vont délibérer. Je pense que St Ouen les Vignes a déjà délibéré.. on leur demande aussi de délibérer sur la représentation avant le 13 février et comme nous avons été un peu locomotive sur ce

sujet là, c'est normal que nous nous prononçons. On avait fait une répartition en accordant des sièges supplémentaires aux communes qui avaient plus de 1 000 habitants, c'est pourquoi on a des communes qui ont deux sièges au lieu d'un et comme il restait 3 sièges pour aller jusqu'à 41, on s'est dit on va en attribuer un à Pocé, c'était la demande de Pocé, un de plus à Nazelles, c'était la demande de Nazelles, ce qui n'est pas si mal parce que pour Nazelles, ça leur fait un siège pour 709 habitants et quant à Pocé, c'est un siège pour 527 habitants. C'est quand même mieux qu'Amboise. Alors un siège de plus pour Nazelles, ça fait 5, un siège de plus pour Pocé, ça fait 3, on s'est dit comme il en reste un, on l'a mis sur Amboise, ce qui fait 17 sièges. 17 sur 41 ce n'est pas la majorité puisque aucune commune ne peut avoir la majorité mais c'est quand même mieux que 14 sur 45. Etes-vous d'accord sur cette répartition ?

POUR : Unanimité

DELIBERATION

Vu l'article 83 de la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifié par l'article 1 de la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 ;

Vu l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2012 fixant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté de communes Val d'Amboise et de la communauté de communes des Deux Rives ;

Il est proposé au Conseil municipal de répartir les sièges au sein du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté de communes Val d'Amboise et de la communauté de communes des Deux Rives à compter du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014 comme suit :

commune	Nombre de siège
Amboise	17
Cangey	2
Chargé	2
Limeray	2
Lussault-sur-Loire	1
Montreuil-en-Touraine	1
Mosnes	1
Nazelles-Négron	5
Neuillé-le-Lierre	1
Noizay	2
Pocé-sur-Cisse	3
Saint-Ouen-les-Vignes	2
Saint-Règle	1
Souvigny-de-Touraine	1

Le Conseil Municipal, après délibération,

- * Accepte cette répartition.

INFORMATION SUR LES DECISIONS

M. GUYON : Information sur les décisions.

- * Avenant n° 1 au marché d'assurances statutaires 2010-2014 avec la société ASTER faisant passer le taux de la cotisation à 5 % de la masse salariale.
- * Avenant n° 2 au marché « Etude pour la révision du Plan d'Occupation des Sols et la transformation en Plan Local d'Urbanisme » avec la SARL URBAN'ISM pour un montant de 5 740,80 € TTC (montant du marché 109 254,60 € TTC).

TARIFS

- * Foires et marchés et occupation du domaine public 2013

ETAIENT PRÉSENTS :

M. GUYON

Mme GAUDRON

M. GAUDION

Mme ALEXANDRE

M. GASIOROWSKI

Mme PREEL

M. PASSAVANT

Mme CHAUVELIN

M. NYS

Mme LATAPY

M. DURAN

Mme AULAGNET

M. DEGENNE

Mme SANTACANA

M. MICHEL

Mme COLLET

M. ANDRÉ

M. BERDON

Mme DUPONT

M. LEVRET

Mme ROY

M. RAVIER

Mme NOUVELLON

M. EHLINGER

Mme ROQUEL

M. PEGEOT